Accusé de réception en préfecture
021-212103550-20260916-2026-116-DE
Date de télétransmission : 17/09/2026
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Avenant n°1 à la convention avec les communes de la Métropole pour le dispositif de la Carte culture étudiante

Entre :

Dijon Métropole, représentée par son Président François REBSAMEN, dûment habilité par délibération du conseil métropolitain du 16 avril 2026,
d'une part,

Et,

La Commune de ……., représentée par son Maire ……. dûment habilité par délibération du conseil municipal du …. ……...,
d'autre part,

Préalablement il est exposé :

Le dispositif Carte culture étudiante est régi par les conventions aux communes signataires du dispositif, aux structures partenaires et aux points de vente.

Cette reconduction du dispositif implique également la conclusion de conventions financières avec la Ville de Dijon et l'Université Bourgogne Europe.

La convention avec les communes signataires de la Métropole arrivant à échéance au 31 août 2026, il convient, dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention, d'en prolonger la durée d'un an par un avenant.

La convention est donc modifiée comme suit.

ARTICLE 1

L'article 9 relatif à la durée est ainsi complété.

La présente convention est prolongée d'une année universitaire, soit du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Pour Dijon Métropole,
Le Président,

Monsieur François REBSAMEN

Pour le partenaire signataire